

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)

[www.sttchu.com](http://www.sttchu.com)



## Informations et consignes du 17 avril 2020 en lien avec la COVID-19

### Bon coup du jour

Remis est remis aux instances syndicales du CHU. Il est important de souligner l'accompagnement et la collaboration qu'ils offrent dans le cadre de la situation que nous vivons depuis quelques semaines. La pandémie de COVID-19 nous oblige tous à faire preuve d'adaptation, et à ce titre nos partenaires syndicaux sont au rendez-vous.

### DIRECTIVES À APPLIQUER ET À TRANSMETTRE A VOS EMPLOYÉS

#### **Outil permettant d'identifier la ressource appropriée dans l'offre de services psychosociaux**

Un outil d'orientation destiné aux intervenants du CHU a été développé afin de faciliter l'identification de la ressource en soutien psychosocial qui répond le mieux à leur besoin. Cet outil est disponible sur la page d'accueil du site COVID et dans la [section soutien psychosocial](#).

**Objectif :** permettre autant à l'employé qu'au gestionnaire de bien s'orienter à travers les différents services offerts, selon leur situation.

**Attente envers les gestionnaires :** Consulter cet outil, l'afficher (code GRM 323538) et le présenter à vos employés.

#### **Stage et intégration des nouveaux employés**

Depuis le 13 mars dernier, la majorité des stagiaires qui œuvraient en nos murs ont dû interrompre leur stage.

À la suite de l'évaluation de la capacité d'accueil de stagiaires dans certains de nos milieux, le CHU réintègre progressivement des stages de finissants dans les disciplines de la santé.

L'évaluation se poursuit afin de réintroduire d'autres stagiaires. Dans tous les cas, la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU), en collaboration avec les directions concernées par ces stages, évalue selon chaque situation la faisabilité de l'intégration des stagiaires.

Il est important de spécifier que les stagiaires ne sont pas admis dans la chambre d'un patient suspecté tiède (jaune) ou confirmé chaude (rouge) COVID. De plus, **les stagiaires sont soumis aux mêmes règles de prévention des infections en vigueur**, en cette période de pandémie, que l'ensemble des autres intervenants, notamment concernant le port des EPI, des règles de distanciation sociale (lors des démonstrations, la rétroaction, etc.) et la surveillance quotidienne de leurs symptômes.

Rappelons également que les stagiaires ne sont pas considérés comme un vecteur de propagation de la maladie selon l'avis de la direction nationale de la santé publique. Ce sont nos futurs collègues qui apprennent dès maintenant comment travailler en contexte de pandémie et qui viennent prêter main forte aux équipes. Ces mêmes principes s'appliquent à l'intégration des nouveaux employés. Ils vont débiter dans les zones froides (bleu) et pourront progresser vers les zones tièdes (jaune) et chaudes (rouge) quand ils auront maîtrisé les bases attendues.

La collaboration de tous est requise pour y parvenir.

**Objectif :** Les formateurs et les travailleurs des équipes concernées appliqueront de façon rigoureuse les règles de prévention des infections, les principes de distanciation sociale et de surveillance quotidienne des symptômes lors de leurs interactions avec les stagiaires et les futurs employés

**Attente envers les gestionnaires qui reçoivent des stagiaires** : Informer les formateurs et les travailleurs des équipes concernées de ces règles et s'assurer de les faire appliquer.

### **Tableau des temps d'attente requis avant la réintégration d'une chambre à pression négative**

Un nouvel outil a été déposé dans la section *Autres outils cliniques* de la page Prévention et contrôle de la COVID-19 afin de vous permettre de déterminer le temps d'attente avant d'intégrer un nouvel usager dans une chambre à pression négative après le passage de patients en précautions aériennes dans le CHU. Ce tableau sera mis à jour en fonction des nouvelles informations recueillies, veuillez-vous référer à la version en ligne afin de vous assurer d'avoir la dernière version.

**Objectif** : Les cliniciens et techniciens des secteurs où des interventions qui génèrent des aérosols sont effectuées appliqueront les informations fournies dans le tableau des changements d'air afin de déterminer le moment où il est sécuritaire de réutiliser (après hygiène) une salle.

**Attente envers les gestionnaires** : Informer les cliniciens et les techniciens des secteurs où se trouve l'outil et vous assurer qu'il est utilisé.

## **INFORMATIONS DE GESTION**

### **Primes annoncées par le gouvernement**

La prime de 4% applicable à tout le personnel, incluant les cadres intermédiaires, sera versée sur la paie déposée le 30 avril 2020. Cette prime est rétroactive au 13 mars 2020. Vous pouvez informer votre personnel à cet effet. Nous vous reviendrons sous peu pour la prime de 8% applicable pour le personnel des secteurs COVID.

**Attente envers les gestionnaires** : Nous vous demandons de transmettre cette information à votre personnel.

### **Appel au volontariat pour les CHSLD**

Les besoins en personnel du CIUSSS-CN pour les CHSLD sont en croissance. L'appel au volontariat pour ces établissements sera donc en continue, sans date limite, principalement pour les infirmières, les infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires. Voici le lien vers le formulaire d'inscription <https://forms.gle/wcjAy1DWQLv4vfJS6>. Il est aussi disponible sur le site COVID, section Gestion de la main-d'œuvre.

**Objectif** : Démontrer la solidarité envers nos collègues du CIUSSS-CN et participer aux efforts régionaux en ce sens.

**Attente envers les gestionnaires** : Nous vous demandons de transmettre cette information à votre personnel et de les encourager à se porter volontaire.

### **Maintien au travail des TPO**

Le comité de direction a accepté de maintenir au travail les TPO ainsi que les TPP qui donnent des disponibilités additionnelles à leur poste. Vous recevrez un courriel de la part du directeur des ressources humaines vous demandant d'identifier les heures TPO qui auraient dû être coupées en raison de la diminution des activités ou du délestage d'activités. Le délai de réponse est le 21 avril à 16 h. Notez que cet exercice exclut la Direction des services techniques ainsi que les titres d'emploi d'infirmière, infirmière-auxiliaire et préposé aux bénéficiaires.

Le maintien au travail implique que les salariés visés devront obligatoirement fournir une prestation de travail

**Attente envers les gestionnaires** : Compléter le formulaire qui sera envoyé dans un courriel spécifique que M. Boudreault vous enverra et le retourner à l'adresse indiquée avant le 21 avril 16 h.

### **Récupération des contenants d'hygiène des mains.**

Nous vous rappelons que vous devez continuer à ramasser les contenants de mousse alcoolisée vides et les remettre à l'équipe d'hygiène et de salubrité.

**Objectif :** Obtenir tous les contenants vides afin de les réutiliser.

**Attente envers le gestionnaire :** valider que le processus est en place dans son secteur

### **Rappel**

Le site web COVID-19 CHU [www.chudequebec.ca/corovirusinfos](http://www.chudequebec.ca/corovirusinfos) est la source d'information officielle pour tous les intervenants du CHU de Québec-Université Laval.

Nous vous remercions de votre collaboration.

*Votre comité exécutif*

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)

[www.sttchu.com](http://www.sttchu.com)

